



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (2)



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 14 décembre 2015 à 19 h 45 à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, sont également présentes jusqu'à la fin de la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 48. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

473/14-12-15

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du Règlement numéro 264 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2016
3. Adoption du Règlement numéro 265 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2016
4. Comités et commissions
5. Travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 257
6. Transfert au surplus affecté des montants perçus pour le paiement des factures relatives au projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Perrier
7. Transfert au surplus affecté des montants prévus pour la formation en urbanisme – Résolution numéro 428/23-11-15
8. Transfert au surplus affecté des montants prévus pour la formation sur l'utilisation de l'outil de travail iPad – Résolution numéro 429/23-11-15
9. Renouvellement du contrat d'emploi de la greffière
10. Embauche temporaire d'une personne salariée de niveau cadre au Service des loisirs
11. Période de questions du public
12. Levée de la séance extraordinaire

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

474/14-12-15

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (2)

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 264 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Daniel Forget lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par la greffière;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 264 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2016 soit adopté.

Que le règlement numéro 264 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 264 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2016 est reproduit au livre des règlements.**

***NOTE :*** *La mairesse, Mme Déborah Bélanger, profite de l'occasion pour féliciter tout le personnel cadre, plus particulièrement la trésorière, Mme Nicole Bouffard, pour l'excellent travail accompli lors de la préparation du budget 2016.*

475/14-12-15

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 265 CONCERNANT LA COTISATION À ÊTRE PAYÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Diane Gargantini lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (2)

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par la greffière;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 265 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2016 soit adopté.

Que le règlement numéro 265 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 265 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2016 est reproduit au livre des règlements.**

**476/14-12-15**

Remplacée par la  
résolution numéro  
025/11-01-16

### **COMITÉS ET COMMISSIONS**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des délégués (membres) suivants au sein du Comité consultatif et d'environnement (CCUE) de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, pour un mandat de deux (2) ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2017 :

Responsable et délégué :	Daniel Forget
Délégué :	Denis Charette
Membre :	Andrée Rancourt
Membre :	Agathe Charette
Membre	Bernard Denis
Membre	Maryse Trudel
Membre	Nicolas Morin

Que les délégués (membres) nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers dudit comité.

Que les personnes nommées sur ledit comité soient autorisées à participer aux réunions de ce comité et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 430/17-11-14, adoptée à la séance d'ajournement du 17 novembre 2014, et la résolution numéro 047/02-02-15, adoptée à la séance ordinaire du 2 février 2015, et ce, en date du 14 décembre 2015.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (2)

477/14-12-15

### **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 257**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 257 au montant total de 1 966,07 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 14 décembre 2015.

#### **ADOPTÉE**

478/14-12-15

### **TRANSFERT AU SURPLUS AFFECTÉ DES MONTANTS PERÇUS POUR LE PAIEMENT DES FACTURES RELATIVES AU PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA RUE PERRIER**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 253/22-06-15, adoptée lors de la séance d'ajournement du 22 juin 2015, portant sur le prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Perrier, soit du numéro civique 565 jusqu'au numéro civique 595, lesquels travaux sont aux frais des propriétaires concernés;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires concernés ont tous payé les sommes dues conformément à ladite résolution numéro 253/22-06-15 et à l'entente signée à cet effet;

**CONSIDÉRANT** que les frais inhérents à ce dossier n'ont pas tous été engagés jusqu'à maintenant et qu'il y a lieu de transférer le solde des sommes perçues au surplus affecté de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

De transférer au surplus affecté de la Ville, dans ses compétences de proximité, un montant de 16 538 \$ représentant le solde des sommes perçues pour le paiement des factures relatives au projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Perrier.

#### **ADOPTÉE**

479/14-12-15

### **TRANSFERT AU SURPLUS AFFECTÉ DES MONTANTS PRÉVUS POUR LA FORMATION EN URBANISME – RÉSOLUTION NUMÉRO 428/23-11-15**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 428/23-11-15, adoptée lors de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 23 novembre 2015, octroyant un mandat à M<sup>e</sup> Yves Chaîné, avocat, de la firme « Bélanger Sauvé », pour la présentation d'une formation en urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que ladite formation ne sera présentée qu'en janvier 2016 et qu'il y a lieu de transférer le montant prévu pour ce mandat au surplus affecté de la Ville;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (2)

De transférer au surplus affecté de la Ville, dans ses compétences de proximité, un montant de 1 000 \$ représentant le coût du mandat octroyé à M<sup>e</sup> Yves Chaîné, avocat, de la firme « Bélanger Sauvé », pour la présentation d'une formation en urbanisme.

### ADOPTÉE

480/14-12-15

#### **TRANSFERT AU SURPLUS AFFECTÉ DES MONTANTS PRÉVUS POUR LA FORMATION SUR L'UTILISATION DE L'OUTIL DE TRAVAIL IPAD – RÉSOLUTION NUMÉRO 429/23-11-15**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 429/23-11-15, adoptée lors de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 23 novembre 2015, portant sur l'organisation et la tenue d'une formation sur l'utilisation de l'outil de travail iPad par le Collège Lionel-Groulx;

**CONSIDÉRANT** que ladite formation ne sera présentée qu'en janvier 2016 et qu'il y a lieu de transférer le montant prévu pour cette formation au surplus affecté de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

De transférer au surplus affecté de la Ville, dans ses compétences de proximité, un montant de 2 080 \$ représentant le coût de la formation sur l'utilisation de l'outil de travail iPad.

### ADOPTÉE

481/14-12-15

#### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'EMPLOI DE LA GREFFIÈRE**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

De renouveler le contrat d'emploi de la greffière, Mme Lucie Bourque, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et pour une durée déterminée, le tout selon les conditions précisées dans le contrat à intervenir entre les parties.

Que toutes les conditions offertes à Mme Bourque soient harmonisées selon les conclusions des négociations des conditions de travail avec le personnel cadre de la Ville.

D'autoriser la mairesse à signer le contrat d'emploi de Mme Bourque pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### ADOPTÉE

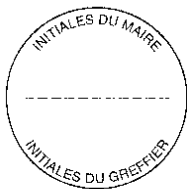
482/14-12-15

#### **EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE PERSONNE SALARIÉE DE NIVEAU CADRE AU SERVICE DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT** que les postes de « Directrice – Sport et tourisme » et « Directrice – Culture, événements et vie communautaire » ont été abolis;

**CONSIDÉRANT** que le contrat de travail à durée déterminée de Mme Sophie Sigouin se termine le 31 décembre 2015, en raison de l'abolition de son poste;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de créer un nouveau poste de directeur, regroupant l'ensemble des activités sportives, touristiques, communautaires et culturelles;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (2)

**CONSIDÉRANT** que le nouveau poste ne sera pas comblé avant quelques mois;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de retenir les services de Mme Sophie Sigouin pour une période de trois (3) mois, afin d'assurer le suivi de certains dossiers au Service des loisirs ou autres services lorsque requis;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder à Mme Sophie Sigouin un contrat à durée déterminée d'une période de trois (3) mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 mars 2016 inclusivement, afin d'assurer le suivi de certains dossiers au Service des loisirs ou autres services lorsque requis.

D'accorder à Mme Sophie Sigouin le salaire au taux horaire prévu dans son précédent contrat à durée déterminée et les compensations liées au statut temporaire.

D'autoriser la mairesse à signer le contrat d'emploi de Mme Sigouin pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### **ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

483/14-12-15

### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 31.

### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger, mairesse